

FLASH-COVID

**Syndicat des professeures et professeurs
de l'Université de Sherbrooke**



Le travail professoral au de la mission universitaire

Bonjour à vous toutes et tous,

Malgré ce début d'année marqué par des mesures de confinement qui ont un impact direct sur la tâche professorale, le SPPUS tient à vous souhaiter bonne année et surtout, la santé.

Le gouvernement a annoncé un confinement jusqu'au 8 février et il devient parfois difficile de faire le tri entre les consignes du gouvernement, celles du MEES, les recommandations de la santé publique et les directives de la direction de l'Université.

Une consigne informelle vous permet actuellement de planifier votre enseignement à distance jusqu'à la semaine de relâche tout en respectant les directives de vos programmes respectifs sur les activités jugées essentielles. Si un retour en présentiel était possible d'ici la mi-session, le SPPUS maintiendra qu'il devrait être volontaire de façon à ce que les professeures et les professeurs qui ont planifié leur cours en ligne jusqu'à la mi-session puissent choisir de rester à distance. C'est une question de stabilité.

Directives du MEES :

<https://www.quebec.ca/education/cegep-et-universite/organisation-activites-enseignement-superieur/>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Conscient que le passage en ligne d'une majorité d'activités d'enseignement n'est pas sans conséquence sur la tâche professorale, le SPPUS poursuit ses discussions avec la direction de l'Université pour obtenir concrètement des moyens de pallier la surcharge vécue depuis maintenant près d'une année. Dans une perspective de développement de carrière, il devient primordial que la direction reconnaisse les impacts de la pandémie sur les professeures et professeurs en début de carrière et qu'elle investisse pour atténuer ces impacts. Il est également urgent que la direction de l'Université adopte des mesures pour compenser la surtâche occasionnée par la pandémie pour les membres du corps professoral qui occupent un poste de responsabilité administrative (département, programmes, stages et cliniques). Ces mesures devraient permettre à ces membres qui se sont dévoués à ces tâches une transition pour retourner à leurs activités de recherche une fois la pandémie derrière nous.

En ce sens, le SPPUS enverra un court questionnaire aux professeures et professeurs en début de carrière, questionnaire auquel il est important de répondre. Ce questionnaire vise à faire le portrait de leur tâche afin de savoir s'ils ont vécu une surcharge effective pendant la pandémie. Un deuxième questionnaire sera ensuite adressé aux directions de département pour identifier quels sont les membres en responsabilité (directions de département, responsables de programmes, stage et cliniques) qui se sont retrouvés en surcharge à cause de la pandémie.

IMPORTANT

Le SPPUS souhaite vous rappeler que vous pouvez utiliser votre fonds de soutien départemental (26.07) pour, exceptionnellement, engager des auxiliaires d'enseignement ou de recherche dans ce contexte particulier qu'est celui de la pandémie. De plus, les auxiliaires d'enseignement peuvent, exceptionnellement, être rémunérés à partir du fonds constitué à partir des cours donnés en appoint (20.17). Enfin, vous pouvez également indiquer vos besoins à la direction de votre faculté qui pourrait répondre positivement en permettant l'embauche de correcteurs, par exemple. N'hésitez pas à contacter le SPPUS en cas de besoin.

Le SPPUS vous tiendra au courant de l'avancement des discussions avec la direction de l'Université, le cas échéant.

L'année 2021 sera également marquée par le début des négociations de la convention collective qui viendra à échéance au printemps 2022. En ce sens, le comité de négociation reprendra ses rencontres à partir du mois de février, sur une base hebdomadaire.

Julie

Julie Myre-Bisaillon
Présidente